LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
www.lnr-dz.com
Quotidien d'information indépendant - N° 7165 – Lundi 20 septembre 2021 - Prix : 10 DA

COVID-19

Vaccination du personnel éducatif au niveau des écoles dès ce mardi p.2

LE P-DG DU CAAID

IL FAUT ALLER VITE DANS LA RELANCE ÉCONOMIQUE

© Photo : D.R

Le Président-directeur général du Centre arabo-africain d'investissement et de développement (CAAID), Amine Boutalbi, estime que l'Algérie a les capacités et les ressources du sous-sol, seulement il faut absolument ne pas compter seulement sur ces ressources naturelles, mais trouver les ressorts de développement qui soient rapides et conformes aux évolutions dans le monde. Dans un entretien accordé hier à la Chaîne I de la radio nationale dont il était l'invité du matin, Amine Boutalbi a fait observer que l'épidémie de Coronavirus ayant placé quasiment l'ensemble des pays dans le même champ, a permis d'avoir une nouvelle vision du monde, de l'économie mondiale, de la compétitivité économique à l'échelle mondiale. p.4

RÉVISION EXCEPTIONNELLE DES ÉLECTIONS LOCALES DU 27 NOVEMBRE

Près de 9 millions de formulaires de souscription des signatures retirés p.3

LE MAK ORGANISE LA FUITE DE SES MEMBRES PARMI LES HARRAGAS

La cote d'alerte ! p.2

NON-CUMUL DE FONCTIONS

Le MJS fixe la date du 30 septembre comme dernier délai p.15

Chiffre du jour

Accidents de la circulation : 11 morts et 196 blessés au cours des dernières 24 heures

Belgique

Projection du documentaire «Les Sahraouis... un peuple oublié»

La salle «Pianofabriek» à Bruxelles (Belgique) a abrité samedi l'avant-première du docu-film «Les Sahraouis... un peuple oublié» réalisé par la Fédération Wallonia-Brussels et relatant les différents aspects de la question sahraouie. Selon l'Agence de presse sahraouie (SPS), le documentaire évoque, à travers des témoignages, le quotidien des migrants sahraouis notamment en Belgique et leur responsabilité envers leur peuple dans les camps de réfugiés et les territoires occupés.

Tizi-Ouzou

Réhabilitation des écoles touchées par les incendies

Après une saison estivale marquée par les incendies, la rentrée scolaire se fera, cette année, dans un contexte particulier à Tizi-Ouzou, où une vingtaine d'écoles ont enregistré des dégâts entravant l'accueil des élèves. «Tous les espaces verts, les murs de clôture, ainsi que tout ce qui fait partie du mobilier a été frappé de plein fouet», témoigne Khabet Omar, directeur de l'établissement Ahcen Mahiouz au niveau d'Irdjen Larbaâ Nath Irathen.

Cour d'Alger

Le procès en appel de l'affaire Mahieddine Tahkout reporté

La chambre pénale de la Cour d'Alger a reporté dimanche le procès de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, poursuivi pour corruption aux côtés d'anciens responsables, au 10 octobre prochain à la demande du collectif de défense L'affaire a été réinscrite au rôle de la sixième chambre pénale de la Cour d'Alger, après que la Cour suprême a rejeté, en mai dernier, tous les pourvois en cassation introduits par les accusés.

Le MAK organise la fuite de ses membres parmi les Harragas

La cote d'alerte !

La connivence entre certains organisateurs de la migration clandestine et membres de l'organisation terroriste Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie, MAK, est établie par les enquêtes menées par les services de sécurité.

Les forces de sécurité ont organisé les descentes aux plages pour empêcher les participants au lynchage de Bensmaïl de quitter le pays et ce, à travers des opérations et souricières soigneusement préparées avant. (Photo : D.R)

Au lendemain de l'ignoble lynchage du martyr Djamel Bensmaïl, des appels ont été lancés par les internautes sur les réseaux sociaux, appelant les organisateurs de la migration clandestine à éviter d'accepter les auteurs de l'assassinat dans les embarcations en direction de l'Europe. Les auteurs du lynchage tentaient de quitter l'Algérie pour échapper à la justice. Les forces de sécurité ont organisé les descentes aux plages pour empêcher les participants au lynchage de quitter le pays et ce, à travers des opérations et souricières soigneusement préparées avant. L'opération a apporté ses fruits puisque de nombreux membres du MAK ont été interceptés par les forces de sécurité parmi les harragas, la dernière en date remonte il y a quelques jours seulement lorsque deux membres du MAK ont été arrêtés dans les côtes d'Annaba alors qu'ils projetteraient de quitter le territoire national vers l'Italie. Les membres du MAK arrêtés sont accusés de participation au lynchage et de la provocation des incendies qui ont ravagé de nombreuses régions du pays, dont Tizi Ouzou. Nombre des auteurs présumés du lynchage du martyr Djamel Bensmaïl ont, donc, été arrêtés tandis qu'ils tentaient d'embarquer en direction d'Espagne. Ils ont été dénoncés par des citoyens.

Prés d'une dizaine des auteurs présumés du lynchage ont été arrêtés par la Gendarmerie nationale et la Brigade de recherches et d'intervention, BRI, de la Direction générale de la Sûreté nationale, DGSN. Les enquêtes menées par les services de sécurité se poursuivaient et ont permis l'arrestation d'autres auteurs présumés du lynchage, membres du MAK, et accusés des incendies. Certains de ces membres du MAK qui tentaient de quitter le pays avec les harragas se dirigeaient en direction de l'Italie, la France et du Maroc.

Les enquêtes menées par les services de sécurité ont démontré que les membres du MAK ont été instruits par la direction de cette organisation terroriste pour quitter le pays dans les meilleurs délais. Les dirigeants de l'organisation terroriste craignent que les témoignages des accusés prouvent l'implication du MAK dans le lynchage de Djamel Bensmaïl et la provocation des incendies. Environ 24 membres présumés du MAK, dont quelques dirigeants de cette organisation terroriste, ont été jusqu'aujourd'hui arrêtés parmi les harragas. En été, les organisateurs de la migration clandestine optent pour les plages non surveillées pour organiser les départs. Il y a quelques années, les autorités ont mobilisé la garde communale pour la surveillance de ces endroits, mais nombre de plages restent encore non surveillées, et le MAK opte pour dorénavant pour organiser la fuite de ses membres parmi les harragas.

Déjà 10.000 harragas en 2021

L'année 2021 est sans aucun doute la période la plus intense en matière de l'émigration clandestine.

Si en 2020, le nombre des jeunes harragas arrêtés avait dépassé les 8.100 cas, eh bien l'année suivante, soit l'année en cours, le nombre frôle déjà les 10.000 harragas (chiffre récemment révélé par le haut Commissariat aux Réfugiés).

Le 5 août dernier, sept embarcations pleines de harragas algériens ont été interceptées par la Guardia civile espagnole aux Îles Baléares au Sud de l'Espagne. A bord de ces embarcations, les harragas issus de nombreuses wilayas du pays, en majorité des hommes, se trouvaient au nombre de 121 migrants clandestins parmi lesquels se trouvait une seule femme.

Du 1er au 7 septembre passé, 121 harragas ont été interceptés par les gardes-côtes relevant des forces de l'Armée nationale populaire (ANP) suite aux multiples opérations sur les côtes algériennes. Si en 2016, le nombre des jeunes harragas étaient de 6.499 immigrants clandestins pour immigration clandestine, l'année suivante, soit en 2017, ils sont passés à 9.219, soit une hausse de près de 42%.

Sofiane Abi

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Covid-19

Vaccination du personnel éducatif au niveau des écoles dès ce mardi

✍ **Des médecins vont se déplacer dès la rentrée scolaire,** prévue ce mardi, au niveau des établissements scolaires pour vacciner les professionnels du secteur contre le Coronavirus, a fait savoir avant-hier le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belabed. Lors d'une conférence nationale tenue par visioconférence, M. Belabed a insisté sur «la poursuite de l'opération de vaccination au profit du personnel de l'Education», ajoutant qu'«il a été décidé du déplacement des médecins, dès la rentrée scolaire prévue le 21 septembre 2021, au niveau des établissements scolaires pour permettre aux employés du secteur de se faire vacciner dans leurs établissements».

Une décision, qui a été prise après consultation du Premier ministre, et en coordination avec le ministère de la Santé, a-t-il poursuivi. Ainsi, selon le Directeur de soutien aux activités culturelles, sportives et de l'Action sociale au ministère de l'Education nationale, Abdelouahab Khoulalane, 62.000 employés et enseignants ont été vaccinés contre la Covid-19 sur un total 740.000 employés. Il est à noter dans le même cadre que la carte de vaccination élaborée pour le secteur en coordination avec le ministère de la Santé comprend 1.433 unités de dépistage et de suivi (UDS) des établissements scolaires, 41 services de médecine du travail et 16 centres médico-sociaux ont été mobilisés. A cette occasion, le ministre s'est enquis de la situation liée aux systèmes éducatifs à travers un débat avec les directeurs de l'Éducation et les chefs des services du système éducatif concernant les modalités d'élaboration et de régulation, mettant en avant «les effort consentis» par toutes les parties en affirmant l'accompagnement du ministère à travers tous les organes de l'administration centrale.

Le même responsable a abordé, en outre, la circulaire relative au protocole d'accès à l'opportunité de redoublement pour les élèves, étant «une action pédagogique par excellence accordant une autre opportunité à nos enfants de retourner aux classes en cas de disponibilité de sièges pédagogiques». Il a insisté, dans ce sens, sur l'impératif d'informer les parents d'élèves et de publier les dates relatives à l'opération conformément au calendrier présenté. Par ailleurs, le ministre a mis l'accent sur l'importance du cours inaugural en veillant à sa généralisation sur tout le territoire national. Ce cours est puisé des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a ordonné de le consacrer aux catastrophes naturelles et à la cohésion nationale dont fait preuve notre durant les épreuves difficiles.

M.Z.

REPÈRE

Décès

Abdelaziz Bouteflika inhumé au Carré des Martyrs du cimetière El-Alia

Abdelaziz Bouteflika, ancien président de la République décédé vendredi à l'âge de 84 ans, a été inhumé hier dimanche après-midi au Carré des Martyrs du cimetière El-Alia (Alger), en présence du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Le président du Conseil de la Nation, Salah Goudjil, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Ibrahim Boughali, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, le Général de Corps d'Armée, Saïd Chanegriha, ainsi que de hauts responsables de l'Etat, des membres du Gouvernement, les représentants du corps diplomatique accrédité en Algérie et des membres de la famille du défunt ont également assisté aux funérailles.

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laïd Rebiga, a prononcé une oraison funèbre avant que la dépouille d'Abdelaziz Bouteflika ne soit inhumée. Le Président Tebboune a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe d'Abdelaziz Bouteflika. Des salves ont été tirées par un détachement de la Garde Républicaine en hommage au défunt. Le Président Tebboune a décidé de la mise en berne de l'emblème national à travers le territoire national, pendant trois jours. Vendredi soir, la Présidence de la République a annoncé le décès de l'ancien chef de l'Etat qui a présidé aux destinées de l'Algérie pendant 20 ans. Le défunt Bouteflika, né le 2 mars 1937, avait succédé en 1999 à Liamine Zeroual. Il a été réélu trois fois : en 2004, 2009 et 2014, soit une année après un accident vasculaire cérébral (AVC) qui l'avait affaibli physiquement. Il a démissionné en avril 2019 suite à un mouvement populaire contre sa candidature à un 5ème mandat et appelant à un renouveau dans le pays.

Dès son accession à la présidence de la République en 1999, Bouteflika œuvre pour le rétablissement de la paix et la stabilité dans le pays. Il engage le processus de Concorde civile, consacré, le 16 septembre 1999, par un référendum qui recueille plus de 98% de suffrages favorables.

Il fut à l'origine d'une politique dite de «réconciliation nationale» qui a conduit, en septembre 2005, et conformément à sa promesse électorale, à l'adoption par un référendum populaire, d'une charte de réconciliation nationale, plébiscitée par 80% des Algériens.

Révision exceptionnelle des élections locales du 27 novembre

Près de 9 millions de formulaires de souscription des signatures retirés

Près de 9 millions de formulaires de souscription des signatures individuelles au profit des listes de candidats pour les élections locales anticipées du 27 novembre prochain ont été retirés, a indiqué, avant-hier samedi, l'"Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) dans un communiqué.

«Il a été procédé au retrait de 8.928.134 formulaires de souscription des signatures individuelles au profit des listes des candidats, en vue de l'élection des membres de l'APC et de l'APW «, lit-on à travers ce communiqué, ajoutant que les listes relevant de 47 partis ont procédé au retrait de 8.131.524 formulaires de souscription, alors que les listes indépendantes ont, quant à elles, retiré, jusque-là, quelques 796.610 formulaires de souscription.

La même source a, à l'occasion, fait état d'une cérémonie d'installation, aujourd'hui lundi, des membres des commissions de répartition du temps d'antenne consacré aux interventions des candidats via les médias audiovisuels nationaux et de suivi de la campagne électorale, et ce, en prévision des prochaines élections locales du 27 novembre prochain. Elle sera présidée par le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

L'ANIE avait appelé, les citoyens à s'inscrire sur les listes électorales au niveau de la commission communale de leur résidence. (Photo : D.R)

«Dans le cadre des préparatifs de la campagne électorale pour l'élection des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), prévue le 27 novembre 2021, le président de l'ANIE, Mohamed Charfi présidera, aujourd'hui lundi, l'installation des membres de la commission de répartition juste et équitable du temps d'antenne consacré aux interventions des candidats via les médias audiovisuels nationaux, et de la commission de suivi de la campagne électorale», a précisé le communiqué de l'ANIE.

S'agissant de la révision, exceptionnelle, des listes électorales, ouverte du 5 septembre 2021 au 15 septembre 2021, l'ANIE qui avait appelé, le 1er septembre courant, les citoyens non-inscrits sur les listes électorales, notamment ceux âgés de 18 ans le jour du scrutin (le 27 novembre 2021), à s'inscrire au niveau de la commission communale de révision des listes électorales dans leur commune de résidence, a fait état d'une hausse dans le nombre des électeurs. Révélant un total de 164.286 nouveaux électeurs inscrits suite à la révision des listes électorales, en prévision des élections locales du 27 novembre prochain.

Soit, a poursuivi la même source, un nombre global du corps électoral de 24.589.475 électeurs.

Rappelant, au passage, que la révision exceptionnelle des listes électorales est prévue dans le décret présidentiel signé le 28 août 2021 par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, portant convocation du corps électoral en prévision des élections anticipées des APC et APW.

Le 2 septembre dernier, le président de l'ANIE avait publié un arrêté portant formulaire de souscription et légalisation des signatures individuelles au profit des listes de candidats pour l'élection des membres des APC/APW en prévision de ces élections locales. «Conformément aux dispositions dudit arrêté, le retrait des formulaires de souscription des signatures individuelles s'effectue auprès du représentant des pressentis candidats au sein des partis politiques et des candidats indépendants, juridiquement habilité, auprès de la délégation de wilaya de l'ANIE territorialement compétente, par la présentation d'une lettre dans laquelle est déclarée l'intention de former une liste de candidats pour l'élection des membres de l'APC ou de l'APW».

Rabah Mokhtari

BRÈVE

Presse

Organisation de la 7e édition du Prix du président de la République du journaliste professionnel

Le ministère de la Communication a annoncé hier l'organisation de la 7e édition du Prix du président de la République du journaliste professionnel à l'occasion de la Journée nationale de la presse célébrée le 22 octobre de chaque année, indique un communiqué du ministère.

Cette 7e édition aura pour thème «La presse entre la liberté et la responsabilité», selon la même source.

Ce Prix est décerné «en reconnaissance du parcours militant de la presse algérienne durant la Guerre de libération nationale et en hommage aux professionnels de la presse nationale, écrite, audiovisuelle ou électronique, qui contribuent à la consécration du droit du citoyen à une information objective et crédible».

Le Prix du président de la République du journaliste professionnel vise à «promouvoir la production médiatique nationale, toutes formes confondues, et à encourager la créativité et le professionnalisme au sein de la presse nationale par l'instauration d'une culture de mérite et la distinction des meilleures œuvres médiatiques pertinentes, tant individuelles que collectives», conclut le communiqué.

Listes électorales

Plus de 164.000 nouveaux électeurs inscrits

Suite à la révision des listes électorales en prévision des élections locales du 27 novembre prochain, un total de 164.286 nouveaux électeurs ont été inscrits, portant ainsi le nombre global du corps électoral à 24.589.475 électeurs, a indiqué le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

Dans une déclaration à la télévision publique, M. Charfi a souligné qu'une hausse a été enregistrée dans le nombre des électeurs après la révision exceptionnelle des listes électorales pour l'élection des membres de l'Assemblée populaire communale (APC) et de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), à savoir 164.286 électeurs. Et ce, notamment après la radiation des listes des personnes décédées, portant ainsi le nombre global à 24.589.475 électeurs.

Dans ce cadre, le même responsable a fait savoir qu'il a été procédé au retrait de 8.928.134 formulaires de souscription des signatures individuelles au profit des listes des candidats, en vue de l'élection des membres de l'APC et de l'APW. Il a ajouté que les listes relevant de 47 partis ont procédé au retrait de 8.131.524 formulaires de souscription, alors que les listes indépendantes ont retiré 796.610 formulaires de souscription.

L'ANIE avait appelé, le 1er septembre courant, les citoyens non inscrits sur les listes électorales, notamment ceux âgés de 18 ans au jour du scrutin (le 27 novembre 2021), à s'inscrire au niveau de la commission communale de révision des listes électorales dans la commune de leur résidence.

A noter que la période de révision exceptionnelle des listes électorales s'était ouverte du 5 septembre 2021 au 15 septembre 2021.

La révision exceptionnelle des listes électorales est prévue dans le décret présidentiel signé le 28 août 2021 par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, portant convocation du corps électoral en vue des élections anticipées des APC et APW.

Le 2 septembre 2021, le président de l'ANIE avait publié un arrêté portant formulaire de souscription et légalisation des signatures individuelles au profit des listes de candidats pour l'élection des membres des APC/APW en prévision de ces élections locales.

Conformément aux dispositions dudit arrêté, le retrait des formulaires de souscription des signatures individuelles s'effectue auprès du représentant des pressentis candidats au sein des partis politiques et des candidats indépendants, juridiquement habilité, auprès de la délégation de wilaya de l'ANIE territorialement compétente, par la présentation d'une lettre dans laquelle est déclarée l'intention de former une liste de candidats pour l'élection des membres de l'APC ou de l'APW.

Lors d'une récente visite au niveau de l'APC d'El-Mohammadia (Alger) pour s'enquérir des conditions de lancement de la révision exceptionnelle des listes électorales, M. Charfi avait déclaré que «toutes les conditions» étaient réunies pour assurer la réussite des élections locales, estimant que «ce succès est tributaire du niveau de conscience démocratique des citoyens».

Manel Z.

FFS

Youcef Aouchiche

«Faire barrage à ceux qui veulent semer la haine et la division»

Le Premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, est revenu, avant-hier samedi, à Tizi Ouzou, sur la participation du parti aux élections locales anticipées du 27 novembre prochain. Affirmant que la participation du plus vieux parti de l'opposition, à ce rendez-vous électoral vise, entre autres objectifs, à faire barrage à ceux qui veulent semer la haine et la division entre Algériens.»

«Nous sommes contre les extrémistes scissionnistes et ceux qui veulent stigmatiser la Kabylie, instaurer un climat de haine entre les Algériens, et qui, à chaque fois, essayent d'instrumentaliser certains évènements, tragiques notamment, pour porter atteinte à l'unité de notre pays et à la cohésion du peuple algérien», a-t-il indiqué.

Intervenant à l'ouverture des travaux du Conseil, élargi, de la fédération de Tizi-Ouzou, Youcef Aouchiche a fait remarquer que la participation de son parti, de mouvance nationaliste et patriotique, aux prochaines élections locales, s'inscrit dans la démarche visant à défendre l'unité nationale et à faire barrage à ceux qui cherchent la division.

Dénonçant des manœuvres qui visent à singulariser la Kabylie pour l'isoler du reste du pays, le Premier secrétaire national du plus vieux parti de l'Opposition, a, à l'occasion, appelé à ne pas céder le terrain à ceux qu'il a qualifié d'extrémistes et d'aventuriers, qui sont, a-t-il dit, des petites minorités idéologiques et politiques qui veulent imposer des idées et projets politiques qui constituent aujourd'hui un péril et un danger pour la continuité de l'Etat national.

Lors de sa dernière session extraordinaire de son Conseil national, tenue vendredi 10 septembre courant, le FFS a décidé de participer aux élections locales anticipées (APC-APW) prévues le 27 novembre prochain. «Le Conseil national du FFS décide à l'unanimité la participation du parti aux prochaines élections locales anticipées, convoquées pour le 27 novembre prochain», avait annoncé cette formation politique sur son site officiel.

S'exprimant à l'ouverture des travaux de cette session, Youcef Aouchiche a indiqué que le FFS devra aborder la question des élections locales anticipées, prévues le 27 novembre prochain, avec lucidité, responsabilité et sens inouï de patriotisme. «A travers toutes ses participations aux élections locales, le FFS aspirait à faire de ses mandats électoraux, ses politiques et programmes de gestion, des modèles de bonne gouvernance, de compétence, de crédibilité et de probité morale et intellectuelle», a-t-il dit.

R.M.

Le P-dg du CAAID :

«Il faut aller vite dans la relance économique»

Le Président-directeur général du Centre arabo-africain d'investissement et de développement (CAAID), Amine Boutalbi, estime que l'Algérie a les capacités et les ressources du sous-sol, seulement il faut absolument ne pas compter seulement sur ces ressources naturelles, mais trouver les ressorts de développement qui soient rapides et conformes aux évolutions dans le monde.

Boutalbi : «La nouvelle loi sur l'investissement doit être lancée, au plus tard, dans les prochaines trois semaines, parce que si elle tarde encore plus, ce sera dommageable pour l'Algérie». (Photo : DR)

Dans un entretien accordé hier à la Chaîne I de la radio nationale dont il était l'invité du matin, Amine Boutalbi a fait observer que l'épidémie de Coronavirus a placé quasiment l'ensemble des pays dans le même champ, a permis d'avoir une nouvelle vision du monde, de l'économie mondiale, de la compétitivité économique à l'échelle mondiale. Il faut alors, selon lui, construire une nouvelle stratégie, car en parler du Plan d'action du Gouvernement (PAG), mais sans tableau de bord clair, c'est aller vers le mur. Il estime qu'il faut bien situer les priorités. Pour le P-dg du CAAID, la concrétisation sur le terrain de ce qui a été convenu dans le PAG peut amener l'Algérie à être parmi les puissances économiques les plus fortes dans le bassin méditerranéen et en Afrique dans les trois années à venir. Il fait observer que le succès du PAG est lié à la renaissance rapide de l'économie nationale et au sérieux et à la détermination. Le paquet de décisions prises exige de prendre en considération le temps, fait-il remarquer en insistant sur la rapidité dans la réalisation du décollage économique, car toute perte de temps sera chèrement payée. Amine Boutalbi situe la priorité dans la lutte contre la corruption, à travers le nouveau code de l'investissement. S'il n'y a pas de résolution, de détermination et d'audace, il ne sera pas possible de récupérer l'argent et les richesses qui ont été détournées par la corruption. Il cite le pillage du foncier industriel évalué à 3.876 hectares non exploités. Il rappelle que 1.422 ha ont été cédés en 1997 au dinar symbolique et sont revendus aujourd'hui à coup de milliards. Le P-dg du CAAID a souligné la nécessité de libérer la loi sur l'investissement considérée comme l'élément qui attire les investisseurs étrangers en Algérie et donne confiance à l'investisseur local pour placer son argent. «La nouvelle loi sur l'investissement doit être lancée, au plus tard, dans les prochaines trois semaines, parce que si elle tarde encore plus, ce sera dommageable pour l'Algérie».

Tous les rapports diplomatiques indiquent une attente de la promulgation de cette loi. Il fait remarquer que l'Algérie est inscrite dans la zone verte qui offre la sécurité pour de nombreuses banques qui ont l'intention d'investir avec le secteur public et privé en milliards de dollars. Le choix de l'Algérie repose sur la sécurité et le dynamisme qui la caractérisent et qui peuvent être générateurs de la richesse et lui permettre d'être une porte pour l'Afrique. Amine Boutalbi considère le soutien à la production agricole comme la deuxième priorité dont le Gouvernement doit se préoccuper en ce moment pour réaliser la sécurité alimentaire. Il appelle les ministres de l'Agriculture et des Finances et tous les ministres qui ont un rapport avec le secteur agricole à accélérer les procédures d'octroi de facilités pour les agriculteurs qui souhaitent investir dans le Sud. Le P-dg du CAAID a également appelé à regarder vers la scène économique africaine, surtout quand on constate l'évolution de nombreux pays africains comme le Ghana qui devrait se transformer en le plus riche pays d'Afrique dans les années à venir. Il cite également les cas du Rwanda et de l'Angola qui ont connu des évolutions extraordinaires. Rappelons que les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, jeudi après-midi, à la majorité, le Plan d'action du Gouvernement lors d'une séance plénière présidée par le président de l'Assemblée, Ibrahim Boughali, en présence du Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, et des membres du Gouvernement. Ce Plan est composé de cinq chapitres, qui s'inspirent des 54 engagements du Président Abdelmadjid Tebboune, à savoir la consolidation de l'Etat de droit et la rénovation de la gouvernance, la relance et le renouveau économiques, le développement humain et une politique sociale renforcée, une politique étrangère dynamique et proactive, ainsi que le renforcement de la sécurité et de la défense nationale.

Lakhdar A.

Sami Agli, président de la CAPC :

«Le pouvoir d'achat des Algériens doit être réévalué»

Le Plan d'action du Gouvernement de Aïmene Benabderrahmane présenté, la semaine dernière, aux députés de l'Assemblée Populaire Nationale (APN), est considéré comme «le plan de la dernière chance», selon le président de la Confédération algérienne du patronat-citoyen (CAPC), Sami Agli.

C'est sur les ondes de la Radio algérienne de la Chaîne lll, dans l'émission «L'invité de la rédaction», que le président de la CAPC s'est exprimé sur le Plan d'action du Gouvernement adopté jeudi par les députés de la chambre basse du Parlement. «Tout le monde est dans une réelle attente de ce renouveau économique qui n'est pas un choix mais une obligation pour pouvoir avancer», a-t-il affirmé. Avec plus d'un million d'emplois perdus et un nombre inquiétant d'entreprises en difficulté, l'économie nationale nécessite, selon l'intervenant, «une relance urgente».

Dans ce sens, il a mis l'accent sur la nécessité de commencer préalablement «par un diagnostic réel de l'entreprise et de l'économie d'une manière générale» afin de trouver les mécanismes adéquats à ce renouveau économique. Dans cette perspective, le président de la CAPC a affirmé que «le pouvoir d'achat des Algériens qui a pris un sérieux coup durant ces dernières années doit être réévalué pour relancer la consommation et par conséquent la machine économique. «On ne peut relancer l'économie sans un pouvoir d'achat stable et fort», tranche-t-il.

Au sujet des entreprises en difficulté, l'invité de la Rédaction a plaidé en faveur du déblocage des projets d'investissements, d'une lutte conséquente contre la bureaucratie, d'un système bancaire plus souple et d'une bonification des taux d'intérêt notamment dans cette période de crise sanitaire et économique.

Dans ce cadre, il faut rappeler que le Premier ministre qui répondait, jeudi, aux préoccupations des membres de l'APN dans le cadre du débat sur le Plan d'action de son Gouvernement, a souligné que «la hausse de certains produits alimentaires comme les légumineuses était essentiellement due à la hausse importante enregistrée sur les marchés mondiaux, induite par les retombées de la pandémie (Covid-19)». La pandémie du nouveau Coronavirus a engendré une hausse des coûts de la production et du fret international, en sus de la hausse des prix de certains intrants, ce qui a provoqué une hausse des prix sur le marché national, selon les explications du Premier ministre. Dans ce contexte, M. Benabderrahmane a précisé que la hausse de ces produits «est conjoncturelle, encouragée par la cupidité et les pratiques immorales, voire illégales de certains vendeurs sans scrupules». Pour préserver le pouvoir d'achat du citoyen, le Gouvernement a pris une série de mesures «urgentes pour assurer un approvisionnement régulier du marché en ces produits, et a recouru à tous les mécanismes de régulation pour maîtriser la hausse des prix, en veillant à intensifier le contrôle, durcir les mesures coercitives contre les contrevenants et lutter contre le monopole et la spéculation». De même, le Premier ministre a indiqué que les prémices d'une reprise économique commençaient à se dessiner à l'horizon, après la stagnation induite par la pandémie (Covid-19).

Djamila Sai

COOPÉRATION

Covid-19

Lamamra participe à la 76ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, participe à New York au Segment de haut niveau de la 76ème session de l'Assemblée Générale des Nations unies du 20 au 28 septembre 2021, à indiqué dimanche un communiqué du ministère.

«Sous la présidence de M. Abdulla Shahid, ancien ministre des Affaires étrangères des Maldives, cette session est placée sous le thème : «Miser sur l'espoir pour renforcer la résilience face au Covid-19, reconstruire durablement, répondre aux besoins de la planète, respecter les droits des personnes et revitaliser l'Organisation des Nations unies», précise le ministère.

«Face à la crise sanitaire globale provoquée par la pandémie de la Covid-19 et la persistance d'un contexte géopolitique complexe et volatile, cette session offre une opportunité particulière aux Etats membres de réitérer leur engagement en faveur du multilatéralisme et de la solidarité internationale et d'examiner les voies et moyens à même de leur permettre de corriger les dysfonctionnements actuels et d'asseoir un système de gouvernance mondiale qui soit inclusif, juste et équitable», explique le communiqué.

«En marge du débat général, M. Lamamra prendra part à plusieurs conférences et réunions de haut niveau, dont notamment une rencontre ministérielle consacrée au processus de paix en Libye, une réunion conjointe entre la Troïka du Sommet arabe et le Conseil de Sécurité, un Sommet sur le système alimentaire, un Dialogue de haut niveau sur l'Energie, la 12ème Conférence ministérielle sur la promotion de l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires et une réunion commémorative du 20ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban sur la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance», annonce la même source.

«M. Lamamra aura, par ailleurs, des entretiens avec le Secrétaire Général de l'ONU, M. Antonio Guterres, et le Président de l'Assemblée générale, M. Abdulla Shahid, sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable notamment dans le contexte des conséquences de la pandémie de Covid-19 ainsi que les processus en cours de réforme de l'Organisation des Nations unies», poursuit le communiqué.

«M. Lamamra prévoit également de s'entretenir avec plusieurs de ses homologues des Etats membres de l'ONU, sur les questions bilatérales et les dossiers d'intérêt commun aux niveaux régional et international», indique, en outre, le ministère.

Agence

INFO EXPRESS

Tizi-Ouzou

Inauguration d'une statue à l'effigie du colonel Ali Mellah à Mkira

Une statue à l'effigie du colonel Ali Mellah, dit Si Cherif, chef de la wilaya VI historique, a été inaugurée, samedi à Mkira, région natale de ce responsable militaire durant la Guerre de libération nationale, à 50 km au sud-ouest de Tizi-Ouzou, a-t-on appris des concernés. Coïncidant avec la célébration du 63ème anniversaire de la création du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), proclamé le 19 septembre 1958, l'inauguration de cette statue se veut un hommage et un rappel du parcours de ce «grand chef militaire et organisateur de maquis», a souligné le président de l'Assemblée populaire communale (APC) de Mkira, Rabah Medjahed. Œuvre des deux frères artistes Amazigh et Latamene Tighilt, la statue en résine qui fait 3,20 m de hauteur, représente le colonel Ali Mellah avec une Mat-49 en bandoulière et une paire de jumelles au cou. Elle a été érigée au centre-ville de Mkira à côté d'une plaque portant les noms des 471 martyrs de cette localité.

En août 2020, une stèle constituée d'un bas relief à l'effigie de Si Cherif, a été inaugurée au village Imlikchene dans la même commune de Mkira.

Secteur des ressources en eau à Relizane

Réalisation de 12 forages pour un montant de 340 millions de centimes

Dans le cadre de la relance des projets des ressources en eau, la direction des ressources en eau de la wilaya de Relizane a consacré un budget conséquent de 340 millions de centimes pour la réalisation d'un projet important concernant la réalisation de 12 forage répartis à travers l'ensemble de la wilaya de Relizane, selon M. Lamiri Rachid, directeur des Ressources en eau de la wilaya de Relizane et ce afin de satisfaire les besoins en eau potable de plusieurs régions reculées considérées comme des zones d'ombre de cette commune.

En effet, ce projet a pour objectif d'approvisionner des habitations en eau potable. La même source a indiqué que ces forages seront mis en service au titre d'un plan de wilaya destiné à assurer la disponibilité de cette ressource aux habitants de la wilaya et améliorer leur cadre de vie. Les efforts menés par le secteur des Ressources en eau durant le premier semestre 2021 pour le renforcement de l'alimentation en eau potable en vue de faire face à la crise qui sévit par le manque de précipitation et de répondre aux besoins croissants des citoyens ont été couronnés par le forage des puits.

N.Malik

Sidi Bel-Abbès

Dix établissements raccordés au gaz et à l'électricité

Dans le but de créer un climat favorable aux élèves, pour suivre leurs études dans de bonnes conditions, la Direction de distribution de l'électricité et du gaz a procédé au raccordement de dix établissements scolaires, rapporte un communiqué de la cellule. Les localités concernés sont : Sidi Lahcen et la cité 1000 logts dans la même commune, douar Bellouladi commune de Amarna, Merine, Tenira Ben Badis, et celles du chef-lieu de wilaya, 800 logts ADL route de Tessala et à la cité 1500 logts ADL qui vient juste d'être achevée, conclut le communiqué

Djillali Toumi

INFO EXPRESS

Nouvelle ville de Bouinan

Lancement de deux lignes de transport des voyageurs

Le coup d'envoi de deux lignes de transport des voyageurs a été donné, lundi, au niveau de la nouvelle ville de Bouinan (Blida) en vue de faciliter les déplacements des citoyens vers Alger, a annoncé le ministère des Transports. Le lancement de ces lignes intervient dans le cadre du plan du ministère visant à désenclaver les agglomérations et les nouvelles cités en assurant les moyens de transport ainsi qu'en exécution des instructions du ministre des Transports, Aissa Bekkai, a précisé la même source, soulignant que le coup d'envoi s'est déroulé en présence des autorités locales, des associations et de la société civile. La première ligne exploitée par l'Entreprise publique de transport suburbain des voyageurs (TRANSUB), prend le départ de la nouvelle ville de Bouinan vers Alger, à raison de 5 bus à partir de 6h00 avec un système de rotation jusqu'à 18h00. Quant à la deuxième ligne assurée par l'Entreprise de transport urbain et suburbain de Blida (ETUSB), elle démarre de la nouvelle ville de Bouinan (cité 4500 logements) vers la Gare ferroviaire de Boufarik en passant par le centre-ville, au moyen de deux bus à partir de 6h20 jusqu'à 18h00. Ce nouveau plan peut être aménagé dans la mesure où la demande sur le transport s'accroît, a fait savoir le ministère, ajoutant que «ces nouvelles lignes répondront aux besoins des citoyens et contribueront grandement à l'amélioration des conditions de leur déplacement de et vers ce pôle résidentiel».

Agence

Vaccination anti-Covid-19 à Relizane : La Protection civile entame une campagne de sensibilisation à la veille de la rentrée scolaire

Après avoir lancé des campagnes de sensibilisation contre les inondations sur les réseaux sociaux, les services de la direction de la Protection civile de la wilaya de Relizane ont lancé, depuis la mi-août, une campagne nationale sur le risque des inondations et les pluies saisonnières, et ce au regard des dégâts enregistrés tout récemment, à la veille de la rentrée sociale prévue le 21 septembre prochain, les différentes unités de la Protection civile de la wilaya de Relizane ont intensifié leurs efforts afin de sensibiliser l'ensemble des citoyens sur l'impératif de se faire vacciner, et de bien respecter le protocole sanitaire. C'est dans cet objectif, que l'unité principale de la Protection civile de la ville de Relizane ainsi que les autres unités secondaires, en l'occurrence celles des communes de Relizane, Oued Rhiou, Mazouna, Sidi M'hamed Benali Zemmoura, Mendès et Yellel, ont effectué des sorties sur terrain ce matin, et ce en collaboration avec les services de la police et la Gendarmerie nationale. En effet, ces sorties réalisées ont touché plusieurs communes de la wilaya où les agents de la Protection civile ont mené des discussions avec les citoyens tout en leur fournissant tous les détails et les différentes explications nécessaires sur le virus Covid-19 et sa transmission entre les individus, les gestes barrières efficaces à adopter, la vaccination et son rôle primordial dans l'éradication du virus. Ces efforts collectifs vont nous permettre sans doute de se protéger et protéger les autres des risques de contamination.

N.Malik

SOS

Homme, âgé de 32 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

Dieu vous le rendra.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 06 74 48 82 94

Demande d'aide financière

Jeune homme, âgé de 20 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

Dieu vous le rendra.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 06 74 48 82 94

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulant) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

Sahara occidental

Staffan de Mistura «ligoté» par une feuille de route du Conseil de sécurité

M. Oubi Bouchraya Bachir, représentant du Front Polisario en Europe.

Le représentant du Front Polisario en Europe, Oubi Bouchraya Bachir, a affirmé que le nouvel envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, qui a pour mission notamment de faire avancer la mise en application des solutions au conflit sahraoui, «reste ligoté par la feuille de route que lui tracera le Conseil de sécurité» de l'ONU.

«En tant qu'envoyé spécial d'Antonio Guterres pour le Sahara occidental, ses prérogatives lui confèrent les moyens de faire avancer la mise en application des solutions au conflit et de mener les négociations entre les deux parties, ainsi que fédérer l'appui international nécessaire à l'application des avancées réalisées», souligne M. Bouchraya dans un entretien accordé vendredi à l'agence russe Sputnik.

Staffan de Mistura «reste néanmoins ligoté par la feuille de route que lui tracera le Conseil de sécurité», ajoute-il, réaffirmant par ailleurs, que la «nomination, bien qu'importante, d'un envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental n'est pas un objectif stratégique majeur en soi».

«Staffan de Mistura est un diplomate de stature internationale, dont la compétence et la probité morale et intellectuelle sont irréprochables», affirme M.Bouchraya Bachir, soulignant que «le Front Polisario a donné son accord en vue de sa nomination depuis le mois d'avril».

Et d'ajouter que si «le Maroc a pu retarder l'arrivée d'un autre diplomate à ce poste, dans le but de maintenir le statu quo qui dure depuis plus de 30 ans afin, in fine, de faire accepter à la communauté internationale son plan d'autonomie par le fait accompli, c'est dû essentiellement au laxisme de celui qui a la solution au conflit entre ses mains, c'est-à-dire le Conseil de sécurité, notamment ses membres permanents, qui a tourné le dos à ses responsabilités au Sahara occidental». A cet effet, poursuit le représentant du Front Polisario, «le Conseil de sécurité, notamment ses membres permanents, dont le rôle est de faire valoir le droit international, doit imposer au Maroc le respect de la résolution relative à l'organisation du référendum d'autodétermination du peuple sahraoui, afin que le bruit des armes cesse à jamais dans la région».

Il rappelle, dans ce contexte, que l'«ONU, l'Union africaine (UA) et la Cour internationale de Justice (CIJ) ne reconnaissent pas la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara occidental».

Agence

Le Président sahraoui reprend ses fonctions après s'être rétabli du Coronavirus

Le ministre de l'Information, porte-parole officiel du Gouvernement sahraoui, Hamada Selma Eddaf a annoncé que le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, retournera aux camps de réfugiés, pour reprendre ses fonctions, après un périple de soins suite à son infection par le Coronavirus, ajoutant que c'est là une occasion de réaffirmer la poursuite du combat et de l'accomplissement des missions de lutte.

«Le Président Brahim Ghali devra arriver, samedi aux camps de réfugiés, pour reprendre ses fonctions après une période de soins et de convalescences suite à son infection par le Coronavirus», a indiqué l'Agence de presse sahraouie (SPS) citant le ministre qui ajoute que le Président Ghali «retournera à son bureau en vue de poursuivre ses missions quotidiennes, estimant que c'est là une occasion de réaffirmer la poursuite du combat et l'accomplissement des missions de lutte».

A l'occasion, M. Hamada Selma Eddaf a réitéré, au nom de l'Etat sahraoui, direction et peuple, les remerciements aux «autorités algériennes médicales et officielles, pour l'attention et les égards qu'ils ont eus pour le président Ghali qui était en Algérie (pour des soins)».

Le même responsable a également remercié les autorités espagnoles pour la prise en charge et l'accueil du Président Ghali.

Agence

Maghreb

Le réchauffement climatique pousse la population vers les villes

D'ici à 2050, la population urbaine des pays du Maghreb est appelée à croître pour atteindre 77% de la population totale. Du fait du réchauffement climatique, de 4,5 à 9 millions de migrants internes sont attendus dans les grandes villes.

Tunis. Mi-août. Le thermomètre affiche 48 degrés. Le précédent record (46,8°) de 1982 est battu. Si le nord et l'ouest de la France grelottent sous une goutte froide, tous les pays d'Afrique du Nord suffoquent sous un dôme de chaleur. Les habitants des grandes villes du Maghreb vont devoir s'acclimater à ces températures excessives. Ils vont être de plus en plus. Car ces mégapoles sont appelées à voir leur population s'accroître du fait du réchauffement climatique.

C'est du moins ce que prévoit la Banque mondiale dans un rapport publié lundi. Centrée sur les migrations internes des pays, l'étude révèle que les effets du changement climatique (sécheresse, élévation du niveau de la mer) pourraient entraîner la migration de plus de 216 millions de personnes dans leur propre pays d'ici le milieu du siècle, soit 3% de la population des régions concernées (Asie de l'Est et Pacifique, Asie du Sud, Europe de l'Est et Asie centrale, Afrique du Nord, Afrique subsaharienne et Amérique latine).

Pour la Banque, les pays d'Afrique du Nord pourraient enregistrer le plus grand nombre de migrants internes par rapport à leur population totale. Cette dernière est appelée à passer de 195 millions de personnes à 213 millions en 2050. Selon les trois scénarios climatiques envisagés, de 4,5 millions de personnes (2,1% de la population totale), dans le meilleur des cas, à 13 millions (6%), dans le pire des cas, seraient appelées à quitter leur région de leur pays d'ici à 2050.

C.P.

Les mégapoles du Maghreb sont appelées à voir leur population s'accroître du fait du réchauffement climatique d'ici à 2050.

Coopération

Une commission mixte algéro-indienne bientôt à New Delhi

Le ministre des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, s'est entretenu récemment à Alger avec son homologue indien, Shri V. Muraleedharan, avec lequel il a évoqué les questions d'intérêt commun, notamment la promotion des relations bilatérales. S'exprimant à l'issue de cet entretien le chef de la diplomatie indienne a déclaré à la presse avoir eu, lui et sa délégation, «des discussions productives» avec le ministre Lamamra, ajoutant qu'elles ont porté sur «les questions d'intérêt commun et les préoccupations bilatérales».

Les deux responsables ont procédé également à une évaluation des questions au niveau régional et bilatéral, selon le ministre indien qui s'est dit persuadé que l'Inde et l'Algérie ont «des relations solides et cordiales», les deux pays ont «en commun leur lutte historique contre le colonialisme», a-t-il souligné.

«Cette discussion a permis à chacun de nous de comprendre la vision de l'autre» et «nous aidera à faire progresser notre relation de façon optimale et à promouvoir nos relations dans le commerce et dans d'autres secteurs», a-t-il déclaré.

Les deux ministres ont discuté de la tenue de la prochaine commission mixte algéro-indienne à New Delhi.

Auparavant, le ministre indien s'est entretenu avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Chakib Rachid Kaid, des discussions élargies aux délégations des deux pays.

Agence

Economie

Les mesures proposées dans le plan d'action du Gouvernement concernant la récupération les transferts illicites de capitaux posent un problème de moralité et sont irréalisables

➔Le gouvernement dans son programme, met en relief cinq chapitres en 79 pages et quatre pages en annexe et dans le chapitre 1, section 2.3, une gestion efficace et transparente des finances publiques et 2.4, la prévention et la lutte contre la corruption.

Dans son programme le gouvernement se propose de récupérer les transferts illicites de capitaux, par un accord à l'amiable, ne devant pas confondre le capital argent dans la sphère informelle avec le vol. Aucun pays du monde n'a blanchi des voleurs condamnés par la justice, et que dire de ces milliers de condamnés pour de petits vols, mesures qui discrédité l'Etat de droit par son immoralité, alors que le pouvoir parle de mobiliser la population face aux tensions géostratégiques et budgétaires, d'autant plus ces transferts illicites sont difficilement récupérables pour ceux placées dans des paradis fiscaux et avec des procédures judiciaires complexes pour les biens lisibles. Ne devant pas confondre acte de gestion dont la dépénalisation est nécessaire et corruption, le contrôle sur le plan politique passe par la démocratisation de la société et sur le plan technique la Cour des comptes, consacrée par la Constitution, organe suprême contre la dilapidation des deniers publics, en berne pour des raisons politiques depuis de longues années, devant jouer non comme rôle de coercition mais de prévention, comme dans tous les pays à Etat de Droit, au moyen de recommandations opérationnelles pour les plus hautes autorités du pays. Dans plusieurs rapports la banque d'Algérie faisait état de dizaines de milliards de DA d'infractions de change (pénalités) constatées par les services des douanes et les officiers de la police judiciaire. Ces problèmes ne sont pas nouveaux, et ont été déjà soulevés par le passé, puisque les conditions de transfert de capitaux en Algérie pour financer des activités économiques et rapatriement de ces capitaux et de leurs revenus ont été prévues dans le Règlement de la Banque d'Algérie n°90-03 du 8 septembre 1990 (loi sur la monnaie et le crédit) puis par le Règlement n°95-07 du 23 décembre 1995 modifiant et remplaçant le règlement n°92-04 du 22 mars 1992 relatif au contrôle des changes et l'article 10 de l'Ordonnance 96-22 du 9 juillet 1996 relative à la répression des infractions à la législation des changes et des mouvements de capitaux vers l'étranger. Rappelons également, le 11 août 2012, le ministère des finances par un tapage médiatique annonçait un décret exécutif numéro 12/279 portant institution d'un fichier national des fraudeurs ou contrevenants à la réglementation de change et mouvement de capitaux a été publié au dernier Journal officiel. Ce décret exécutif fixait pourtant les modalités d'organisation et de fonctionnement du fichier national des contrevenants en matière d'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux et vers l'étranger. Devait être instituée auprès du ministère des Finances et de la Banque d'Algérie, une banque de données dans laquelle serait enregistrée toute personne, physique ou morale, résidente ou non-résidente, ayant fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux vers l'étranger.

Le Comité national et local des transactions, l'Inspection générale des finances, les directions générales des changes de la Banque d'Algérie, des douanes, des impôts, de la comptabilité, l'agence judiciaire du Trésor, la cellule de traitement du renseignement financier et le ministère du Commerce étaient les structures et institutions qui peuvent accéder au fichier. Qu'en est-il de l'application de toutes ces ordonnances et décrets ? L'Algérie a été destinataire de plusieurs rapports internationaux concernant la fuite des capitaux qui constitue une atteinte à la sécurité nationale. Ces sommes sont issues de diverses opérations liées à la corruption, l'évasion fiscale et aux opérations délictuelles réalisées en Algérie. Mais ces transferts illicites ne tiennent pas compte des différentes commissions versées à l'étranger par des groupes internationaux en échange de contrats publics ou de surfacturation de produits et services pour les opérateurs privés/publics, ni des sommes transférées légalement par les multinationales implantées en Algérie pour contourner les lois économiques et souvent placées dans des paradis fiscaux ou par l'achat immobiliers à travers le monde sous des prêtes noms. Bien que la présomption d'innocence soit reconnue par la Loi, pourtant image désolante de l'Algérie avec tous ces noms d'Algériens, souvent mis en index dans la presse internationale pour malversation ou de biens détenus à l'étranger. Comme conséquence une véritable crise de confiance entre l'Etat et le citoyen à qui on demande des sacrifices avec l'actuelle rigueur budgétaire. La lutte contre ce fléau qui menace la sécurité nationale passe forcément par plus de moralité, le renouveau du système d'information au temps réel, un véritable management stratégique lié à un véritable Etat de droit. Sans vision stratégique, le risque c'est le retour à une économie administrée où l'Etat voudrait tout contrôler bureaucratiquement sans la mise en place de mécanismes économiques transparent, la délivrance des licences prévues dans les accords internationaux devant être transitoires et surtout transparents, faute de quoi cela accentuera les la méfiance, les transferts et la corruption.

Le problème qui se pose pour l'Algérie est donc beaucoup plus profond et interpelle toute la politique socio-économique de l'Algérie et son adaptation au nouveau monde, étant, par ailleurs, liée à bon nombre d'accords internationaux, afin de se prémunir de litiges inutiles et coûteux, tout en préservant ses intérêts propres. Il y a urgence de mécanismes de contrôle démocratiques (Parlement notamment), de réactiver la Cour des comptes, devant éviter des affirmations sans preuve et des procès annoncés en fanfare, qui se terminent en queue de poisson, discréditant la justice algérienne et surtout la création de plusieurs institutions de contrôle dépendants de l'exécutif (étant juge et partie) qui se neutralisent en fonction des rapports de forces.

Les montants des surfacturations se répercutent normalement sur les prix intérieurs (les taxes des douanes se calculant sur la valeur du dinar au port surfacturé) donc supportés par les consommateurs algériens. Les transferts de devises via les marchandises sont également encouragés par les subventions généralisées mal ciblées, bien que servant de tampon social, source de gaspillage étant à l'origine des fuites des produits hors des frontières que l'on ne combat par des mesures bureaucratiques. Et d'une manière générale, la gestion administrative (flottement administré) du taux de change du dinar a intensifié les pratiques spéculatives. Les surfacturations dues à l'utilisation de la distorsion du taux de change entre l'officiel et le marché parallèle sont difficiles à combattre s'expliquant par l'incohérence de la politique du taux de change du gouvernement. Et comment pénaliser, la majorité des ménages algériens face à une allocation de devises dérisoire, moins de 150 euros qui se portent demandeur sur le marché parallèle de de vises tolérée par l'Etat, soit pour se soigner ou acheter des biens, face à la restriction des importations, et pour l'achat de matières premières pour certaines entreprises privées.

Comme j'ai eu à le souligner dans maintes contributions depuis des années, l'importance de la dépense publique entre 2000/2021, où les départements ministériels ont été dépourvus d'organes de suivi et de contrôle des projets, la désorganisation du commerce intérieur avec la dominance de la sphère informelle à dominance marchande, tissant des relations dialectiques avec la logique rentière avec des structures oligopolistiques, quelques centaines de personnes contrôlant une grande partie de cette masse monétaire où tout se traite en cash ont accentué la mauvaise gestion et les surfacturations. Je réitère la proposition que j'ai faite en 1983 lorsque je dirigeais les départements des études économiques et des contrats, en tant que haut magistrat, premier conseiller à la Cour des comptes, chargé du dossier surestaries, pour la présidence de l'époque, (programme anti-pénurie) d'une structure, chargé d'un tableau de la valeur en temps réel, sous la direction du Premier ministre, qui n'a jamais vu le jour car dérangeant les forces rentières. Car ces transferts illicites de capitaux ne peuvent se faire sans la complicité extérieure. Car s'il y a des corrompus, il y a forcément des corrupteurs. Pour se prémunir, l'Algérie doit se mette en réseaux avec les sociétés étrangères d'inspection avant expédition (SIE) dans le cadre de l'accord Inspection Avant Expédition (IAE) dans le cadre du GATT et repris par l'OMC ? Comme il sera utile une collaboration étroite entre les services de renseignements qui se spécialisent de plus en plus dans l'économique, (USA-Europe/Chine notamment où l'Algérie effectue plus de 80% de ses échanges. L'Algérie devra également collaborer avec le TRACFIN (traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins), ce service français chargé d'enquêter sur toute présomption de soupçon en matière de fraude financière étant en mesure de fournir toutes les preuves matérielles impliquant des algériens dans ce genre d'opérations de transfert illicite de devises étrangères. Mais l'Algérie doit avant tout faire le ménage au sein de l'économie algérienne en mettant en place de nouvelles méthodes de gestion tant dans les administrations (méthode de rationalisation des choix budgétaires) que dans les entreprises (comptabilité analytique). Les différents ministères n'ont pas, dans la majorité de leurs secteurs, de management stratégique de suivi des projets réalisés par les étrangers ce qui accentue les surcoûts exorbitants et parfois des délits d'initiés. La direction de la douane algérienne, a demandé par le passé notamment à l'Europe et à la Chine naïvement, de leur communiquer les tarifs, pour dénoncer leurs opérateurs qui sont également complice de surfacturations. Or, il faut s'attaquer à l'essence la réforme du système financier qu'aucun gouvernement via le ministre des Finances depuis l'indépendance politique n'a pu réaliser car enjeu énorme de pouvoir, nécessitant la mise en place d'un système d'information reliés aux réseaux internationaux permettant des interconnexions, Ministère des Finances (banques- douanes- fiscalité), les ports/aéroports, et les entreprises publiques/privées pour lutter contre les surfacturations et les trafics de tous genres, produits de mauvaises qualités ou périmés, ayant constaté parfois des produits dans les conteneurs ne correspondant pas aux déclarations, rappelons-nous le cas du gravier dans les conteneurs au lieu des produits Comme je le rappelais déjà en 2013 (voir mes interviews sur ce sujet à l'Agence France Presse – AFP- 4 août 2013 et à Radio France Internationale 6 août 2013 «l'Algérie et les transferts illicites de capitaux»), il reste beaucoup à faire pour que nos responsables s'adaptent aux arcanes de la nouvelle économie, où se dessinent d'importants bouleversements géostratégiques mondiaux, croyant que l'on combat la fuite des capitaux à partir de commissions et de circulaires, ignorant tant les mutations mondiales que la morphologie sociale interne, en perpétuelle évolution existe une relation dialectique entre sécurité et développement.

En conclusion, en préconisant l'adoption d'un mode de règlement à l'amiable garantissant la récupération des biens détournés, le risque est de créer une névrose collective au niveau de la population et selon la majorité des experts juristes consultés c'est presque une impossibilité à plus de 80% pour les capitaux placés dans des paradis fiscaux, en actions ou obligations anonymes et dans la majorité des cas mis au nom de tierces personnes souvent de nationalités étrangères(voir notre interview au quotidien gouvernemental Horizondz 12/09/2021). Rappelons-nous les fonds du FLN dans certains comptes spéciaux, durant la guerre de libération nationale dont une grande partie n'ont jamais pu être récupérés. Ne devant pas compter pour récupérer la majorité de ces fonds illicites à l'étranger en devises, à l'avenir, et supposant de surcroit que l'Algérie ait adhéré aux conventions internationales, préparons l'avenir car c'est par la mise en place des mécanismes transparents, passant par une nouvelle gouvernance, l'implication du citoyen et la moralité de ceux qui dirigent la Cité, que l'on évitera que les pratiques du passées ne se reproduisent plus.

Abderrahmane Mebtoul
Professeur des universités
Expert international

Tiaret

Un parc roulant de 309 bus pour les scolarisés

À l'occasion du grand événement historique du 63e anniversaire de la création du GPRA, et pour marquer cette manifestation, le wali de la wilaya Deramchi Med Amine, accompagné d'une forte délégation ont assisté à la cérémonie de la remise des bus de marque Mercedes et Sonacom aux 29 maires pour les scolarisés des communes lointaines. Au même chapitre, le secteur de la santé est renforcé par huit ambulances pour les EPSP-EHS, d'un montant de 26 milliards de centimes.

Lors d'un point de presse, le chef de l'exécutif a dressé un tableau sur les différentes opérations sur le parc roulant de la scolarisation qui a atteint les 309 moyens de transport avec 1.500 rotations quotidiennement avec des axes allant de 2 à 20 km entre les lieux fixés et les établissements scolaires. Cette flotte de 30 bus scolaires est affecté à travers 29 communes connues par les villages éloignées pour assurer le transport aux 12.000 scolarisés des deux premiers paliers, a indiqué le chef de l'exécutif. Le nouveau parc géré en 2020, le nombre de 278 a été renforcé durant l'année en cours par 65 nouveaux bus. Avant de donner des instructions fermes aux commis de l'Etat et maires de prendre en charge les scolarisés avec l'offre du repas amélioré dès le premier jour, le versement de la prime de scolarisé pour les 95.000 bénéficiaires, le chauffage, le transport, les manuels scolaires et 12.000 trousseaux scolaires seront remis aux enfants démunis orphelins et autres. La scolarisation est l'une des priorités au calepin du wali de la wilaya dont les infrastructures scolaires en cours de réalisation ont connu une panoplie de visites et d'inspections ces derniers jours par les pouvoirs publics afin d'accueillir les élèves des différents paliers, ce qui a poussé le chef de l'exécutif à instruire les secteurs concernés de veiller jour et nuit afin de boucler la boucle pour une rentrée sans échecs. Pour revenir au secteur le plus important qui touche le un tiers de la population, soit 300.000 scolarisés, dispose actuellement de 60 lycées, 146 collèges et plus de 530 écoles primaires pour la présente année scolaire et sera renforcée par une panoplie d'établissements scolaires, a annoncé le wali de la wilaya de Tiaret. Monsieur Deramchi, lors de l'affectation des moyens de transports a donné des instructions au directeur du secteur de l'éducation afin de mettre tout le paquet pour accueillir les scolarisés de la région. Ce nouveau lot des différents paliers a soulagé davantage le secteur de l'éducation en mettant à sa disposition les infrastructures scolaires avec 9.500 places pédagogiques, a-t-on indiqué lors d'un point de presse. Une fois les projets réalisés dans un laps de temps, le reste n'empêche pas à nous retarder vu le taux d'avancement des travaux et tous grâce au suivi quotidien. Au total, huit nouveaux lycées pour le cycle moyen, deux collèges, et le cycle primaire sera renforcé par deux établissements et dix cantines scolaires dans les localités rurales, a-t-on appris du même responsable, avant de dresser son bilan sur l'évaluation des projets lancés à travers le monde rural. Lors de son intervention devant un parterre de journalistes, la wilaya de Tiaret ne connaît pratiquement plus de tension pour faire face aux aléas de la rentrée scolaire où près de 300.000 scolarisés sont inscrits au fichier de l'éducation. Il est vrai que le programme de construction scolaire alloué à la wilaya depuis son installation au mois de février 2020 a été consistant, notamment pour les zones rurales et montagneuses, et en dépit de certaines contraintes administratives et de multiples retards dans l'avancement des travaux et d'équipement, les responsables de la direction de l'éducation sont désormais à l'aise pour faire face au flux massif d'élèves, tous cycles confondus, et à une meilleure prise en charge pédagogique du tiers de la population. C'est ainsi que pour la présente année scolaire, Tiaret est au grand rendez-vous pour la réception de huit lycées avec une capacité de 4.900 places pédagogiques à Tiaret-ville, Sougueur, Sebain, Sidi abdelghani, Chehima, Dahmouni et Mechraa-Sfa dont le taux d'avancement a atteint les 100%. Pour les deux autres cycles, on compte deux collèges prêts à être équipé dont la balle est dans le camp du secteur éducatif et une école primaire, a-t-on appris du conférencier. Lors de son intervention, au chapitre de l'éducation, sera renforcé par une dizaine de cantines scolaires dans les localités rurales Sidi Hosni, Sidi Ali Mellal, Zmala, Aïn dzarit, Bouchekif, Aïn kermess, Sidi Abderrahmane, Sidi Bakhti et à Tiaret. Parmi les localités citées, souffraient depuis de longues années du transport scolaire et de la surcharge des classes et le repas servi loin des directives de la haute instance. Aujourd'hui, le taux d'occupation par classe est de 28 à 32 scolarisés et cette catégorie a bénéficié de ce grand événement de 30 bus scolaires afin de renforcer ce parc roulant pour le ramassage scolaire. Avec de telles nouvelles infrastructures, la wilaya dispose désormais d'un patrimoine scolaire considérable, car constitué de 68 lycées, 148 collèges et plus de 536 écoles primaires. Tous ces établissements seront opérationnels à l'occasion de la rentrée scolaire, ou encore sur la réception prochaine de dix cantines scolaires. l'éducation, l'une des priorités depuis son installation à la tête de la wilaya, la scolarisation, le repas chaud, le transport, l'eau et le chauffage pour chaque élève dont les projets ont connu un taux d'avancement accéléré, malgré l'ennemi Cornavirus et autres obstacles, à l'image de la main-d'oeuvre qualifiée. Ces acquisitions ne feront que baisser le taux d'occupation des divisions pédagogiques qui sera porté selon les normes et d'une architecture moderne admise dans les lycées, les collèges et les écoles primaire. A quelques heures du jour «J», des visites d'inspection marathoniennes à travers les différents établissements et des instructions fermes à chaque responsable pour une entrée scolaire sans dépassement, comme nous l'avons constaté par le passé. Par ailleurs, le versement des 5.000 DA au profit des scolarisés par CCP, selon les instructions de M. le wali afin d'éviter les chaînes interminables devant les établissements scolaires. 308 bus sur le quai, la disponibilité des manuels scolaires, la prime scolaire versée par CCP, le repas chaud au menu, s'ajoutent l'eau, le chauffage, mais la question qui se pose, le secteur de l'éducation a réussi de mettre en place les équipements et affecter les encadreurs à travers les nouveaux scolaires dont le nombre à inaugurer est implanté sur le sol des nouvelles cités. Répondant à une question relative à la scolarisation des sourds muets à Chellef et l'un des dossiers sensible et le projet en cours pour les accueillir au chef-lieu dans un proche avenir et la décision définitive relevant de la tutelle.

Hamzaoui Benchohra

Illizi

Réception prochaine d'un hôpital de 60 lits à In-Amenas

Le nouvel hôpital 60 lits de la commune d'In-Amenas, 240 km nord d'Illizi, sera réceptionné durant les prochains mois après l'achèvement des travaux de réalisation, a-t-on appris samedi auprès des services de la wilaya.

Intervenant lors de l'inspection des travaux d'installation du réseau de gaz et liquides médicales centrales au niveau de cette nouvelle structure, le wali d'Illizi, Mustapha Aghamir, a déclaré que «ce nouvel hôpital, en phase finale de réalisation, sera doté des équipements médicaux nécessaires pour une meilleure prise en charge médicale de la population». Il a, à ce titre, annoncé que le ministère de tutelle a été sollicitée pour prendre en charge l'opération d'équipement et hâter son ouverture, partielle qu'elle soit, pour offrir ses prestations à la satisfaction des populations notamment des zones frontalières des wilayas d'Illizi et de Djanet. Occupant une surface de 40.000 m2, cet hôpital, d'un investissement public plus d'un (1) milliard dinars, comprend des pavillons et des espaces médicaux nécessaires, dont un service de maternité, médecine interne, transfusion sanguine, pédiatrie, en sus des services d'urgences, de la pharmacie et d'autres structures d'accompagnement nécessaires. Cette nouvelle structure est appelée à améliorer les prestations et la prise en charge médicale en faveur des malades de la région et leur épargner les longs déplacements vers d'autres structures lointaines pour les soins.

Agence

Ouargla

220 titres de propriété et 47 aides destinées à l'auto-construction attribués

Un total de 220 titres de propriété et 47 aides financières destinées à l'auto-construction ont été attribués samedi aux bénéficiaires de parcelles de terrain à bâtir, dans le cadre des lotissements sociaux dans la commune de Ouargla, a-t-on constaté. Ce quota fait partie d'un programme global, composé de 4.500 lots de terrain à bâtir au chef-lieu de wilaya, a précisé le wali, Abou Bakr Assadik Bousseta, en marge de la cérémonie d'attribution.Au total, 742 titres de propriété ont été remis à ce jour à leurs bénéficiaires, depuis le lancement de ce programme en 2014, a-t-il ajouté. Les travaux d'aménagement liés notamment au raccordement des sites en question localisés au niveau du quartier Ennasr (périphérie Ouest de la ville) aux réseaux divers, sont achevés, a indiqué le même responsable, signalant que les bénéficiaires vont bénéficier prochainement de permis de construire afin d'entamer la réalisation de leurs nouvelles habitations. Des démarches sont entreprises par les services de la wilaya en coordination avec l'ensemble des parties concernées pour rattraper le retard enregistré dans le secteur de l'habitat dans la wilaya, a-t-il ajouté.

Pour sa part, le chargé du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à l'assemblée populaire communale (APC) de la même collectivité, Slimane Babahamou, a indiqué que l'opération d'attribution des titres de propriété et des aides financières relatives à ce programme d'habitat se poursuivra jusqu'à la satisfaction de toutes les demandes.

Agence

Moyen-Orient

39e anniversaire du massacre de Sabra et Chatila

L'auteur dédie ce texte au journaliste Amnon Kapeliouk et au colonel de l'armée israélienne Elie Gueva. Commandant de l'assaut de Beyrouth, le colonel Elie Gueva a démissionné de son poste sur le champ de bataille en guise de protestation contre des ordres qu'il jugeait contraires aux lois de la guerre et de la morale.

Elie Gueva a été depuis lors ostracisé par la société militaire israélienne, frappé du syndrome de Sabra-Chatila, rejeté vers les profondeurs de l'anonymat le plus complet, alors que la mise en relief d'un tel comportement aurait eu valeur pédagogique et thérapeutique.

Samir Geagea : l'unique survivant des protagonistes de ce massacre face à ses fantômes

Avec une régularité de métronome, la malédiction de Sabra-Chatila frappe ses promoteurs, souvent de manière violente, n'épargnant pratiquement aucun de ses protagonistes, comme l'expression d'une sorte de justice immanente, vingt-six ans après ce massacre de sang froid de près de trois mille civils des camps palestiniens de Sabra-Chatila, dans la banlieue sud-est de Beyrouth.

Hormis le rapport Kahanna de la commission d'enquête israélienne sur ce massacre et le bouleversant témoignage de l'écrivain français Jean Genêt « quatre heures à Chatila » consigné à l'automne 1983 dans la Revue d'Etudes Palestiniennes, aucune œuvre de l'esprit, pas plus un film, qu'un documentaire, qu'un récit historique, encore moins un « roman-enquête », -la technique de narration préférée du philosophe Bernard Henry Lévy pour torturer la vérité et titiller l'imagination et la curiosité de ses zélateurs-, n'est venu éclairer ne serait-ce que d'un simple faisceau lumineux cette effroyable boucherie commise, sans discernement, par les milices chrétiennes libanaises, téléguidée par la soldatesque israélienne, ivre de colère devant l'échec de leur plan de mainmise sur le Liban.

Depuis 35 ans, une chape de plomb s'est abattue sur cet épisode peu glorieux de l'armée israélienne au Liban, ternissant sa réputation au point de mettre à mal le mot d'ordre justificatif de ses excès, la « pureté des armes» israéliennes, au point de bouleverser la perception de l'opinion internationale à l'égard d'Israël. Près de trois mille civils palestiniens seront massacrés pendant deux jours, du 15 au 17 septembre 1982, dans une opération ordonnée pour venger l'assassinat de Bachir Gemayel, chef des Forces Libanaises, fraîchement élu à la présidence de la République Libanaise et assassiné à la veille de son entrée en fonction. Par la gratuité de sa violence aveugle, cet acte fut comparé en son temps par le Président François Mitterrand à Ouradour sur Glane, du nom d'une opération analogue commise par l'armée allemande à l'encontre des habitants de la bourgade française en guise de représailles à l'assassinat de soldats allemands en France.

Que sont devenus les protagonistes de ce drame vingt-six ans après ?

1- Le clan Gemayel, le grand perdant de l'affaire malgré deux présidents.

Bachir Gemayel, qui rêvait de raser les camps palestiniens en une lointaine anticipation des épurations ethniques des guerres post-communistes de la décennie 1990, pour faire de son pays un paradis sur terre aseptisé des petites misères des grandes fortunes, ce chef militaire d'une communauté chrétienne minoritaire d'un monde arabe majoritairement musulman, qui s'est allié au principal ennemi du Monde arabe pour parvenir à la magistrature suprême, l'homme qui soutenait pour ce faire qu'il existait un « peuple de trop au Moyen-Orient », ignorant que ce peuple de trop pouvait être un jour le peuple des chrétiens arabes, réalisa bien son rêve. Il fut élu à l'ombre des blindés israéliens, président du Liban, sans toutefois jamais savourer la jouissance du pouvoir suprême, pas même un court instant : Il sera pulvérisé par une explosion dans son quartier général de Beyrouth-est, la veille de la prestation de son serment. présidentiel.

Depuis lors, la famille Gemayel accumule malheur sur malheur. De son propre fait et de ses méfaits. Son histoire n'est pas une saga à la Kennedy comme se plaisent à la populariser des gazettes occidentales complaisantes, mais une longue complainte de larmes et de sang, dont ils en sont les principaux responsables.

Bachir a été assassiné à 35 ans, en 1982, son neveu, Pierre Amine Gemayel, le sera à 34 ans, en 2006, dans son fief électoral de Jdeiddeh, dans le Metn, alors qu'une violente offensive diplomatico-militaire israélo-américaine était à nouveau lancée en direction du Moyen orient en vue de mettre au pas les contestataires de la « Pax Americana ». Amine Gemayel, l'aîné du clan, qui succéda à la tête de l'Etat à son frère cadet à la suite de son assassinat, et qui ambitionnait de succéder au poste de député à son fils assassiné, a vécu une sorte d'assassinat politique lors de sa défaite électorale en 2007 dans son propre fief du Metn, battu par un inconnu, en dépit de la sympathie villageoise suscitée par la tragédie familiale. Sa mise en cause du patriotisme des Libanais de souche arménienne qui lui ont fait défaut durant cette élection a démontré l'ampleur de son dépit face à cette cuisante défaite inattendue en même temps qu'elle a révélé une xénophobie primaire et rance dans les cercles dirigeants libanais dès lors que leurs intérêts claniques sont en cause.

Si la famille Gemayel a réussi à placer deux présidents à la tête de l'Etat libanais, des membres d'une même fratrie qui plus est, elle passe pour être le grand perdant de la vie politique libanaise, avec deux assassinats au sein de cette famille, sans aucune visibilité parlementaire ou ministérielle, son traité de paix avec Israël pulvérisé par ses contestataires, et, suprême humiliation pour ce seigneur du terroir, le chef du clan présidentiel, Amine, contraint à l'exil en France, pendant quinze ans dix (1985-2000), au terme d'une mandature peu glorieuse, le leadership chrétien âprement contesté désormais entre deux dirigeants, -le général Michel Aoun, chef du Courant Patriotique Libanais (CPL) et Samir Geagea, d'anciens subordonnés de la famille Gemayel du temps de la présidence familiale.

2-Menahem Begin et son «cheval fou» Ariel Sharon

Sur le plan israélien, l'opération «Paix en Galilée» a précipité la réclusion politique de Menahem Begin, chef historique de la droite messianique israélienne et premier ministre au moment de l'invasion du Liban, victime direct des embardées incontrôlées de son « cheval fou », le général Ariel Sharon, ministre de la défense, et des visions bibliques propres à la droite radicale israélienne qu'il a encouragées dans cette voie pendant le demi siècle qu'il a présidé ce mouvement.

Ariel Sharon : plus qu'un long discours, une simple séquence du film « Valse avec Bachir » résume mieux que tout le personnage, ses ambitions et ses contradictions. Par une fiction narrative, le cinéaste israélien, réalisateur du film, Ari Folman, projette une conversation téléphonique entre Menahem Begin et Ariel Sharon, au lendemain des massacres de Sabra-Chatila. Nullement incommodé par cette effroyable boucherie, tenant d'une main son combiné, opinant régulièrement du chef en direction de son supérieur hiérarchique, l'homme à l'embonpoint légendaire, gardait les yeux rivés sur dix œufs aux plats qu'il s'était commandé pour son petit déjeuner, comme indifférent aux malheurs des autres, se préoccupant surtout durant cette conversation de satisfaire, au propre comme au figuré, son féroce appétit du pouvoir en même temps que sa boulimie alimentaire. L'appétit du pouvoir, il la satisfera en devenant premier ministre 18 ans après Sabra Chatila, sa boulimie alimentaire, elle le terrassera ainsi que sa carrière politique, en le plongeant dans un coma cinq ans plus tard en état de contiguïté passive avec ses anciennes victimes. Une séquence qui passera dans l'histoire comme un morceau d'anthologie politique et illustre plus que tout l'autisme de la classe politique israélienne à son environnement arabe, particulièrement palestinien.

Le rêve d'un Liban fort havre des Chrétiens d'Orient est tombé en lambeaux. L'équipée de Bachir, particulièrement son alliance avec l'ennemi officiel du monde arabe, a entraîné un déclassement des prérogatives constitutionnelles des Chrétiens libanais, principalement les Maronites, dans le nouvel arrangement interlibanais conclu à Taëf, sous l'égide de l'Arabie saoudite, pour mettre fin à la guerre en 1989. Les camps palestiniens sont demeurés à la périphérie de Beyrouth, avec une population plus nombreuse et rajeunie, comme un pied de nez à la famille Gemayel, désormais comme marginalisée dans l'échiquier politique par l'avènement de l'ancien lieutenant de Bachir, Samir Geagea, un ambitieux à la férocité redoutable, au premier plan de la scène chrétienne.

Beyrouth qui fut la respiration du monde arabe et sa conscience critique pendant un demi siècle, assume désormais de surcroît une fonction traumatique dans la conscience collective israélienne puisqu'elle revendique le privilège unique au Monde d'avoir symbolisé, à deux reprises dans l'histoire contemporaine, la résistance arabe à l'hégémonie israélo-américaine.

La première fois, en 1982, lors du siège de la capitale libanaise par le général Ariel Sharon, du temps où le sunnisme s'identifiait au combat nationaliste, depuis le fief du sunnisme libanais à Beyrouth-Ouest.

La deuxième fois, en 2006, depuis Beyrouth-sud, cette fois, (ad dhyah), littéralement la banlieue sud de la capitale, le fief chiite de la capitale, du temps du coma du général Ariel Sharon, où le chiisme libanais suppléant la vassalisation du sunnisme arabe à l'axe israélo-américain prenait sa relève en vue de pérenniser le combat nationaliste arabe.

René Naba

Portrait de Duke Ellington

Le maître à penser du jazz

→Duke Ellington (1899-1974) est l'une des grandes figures qui ont donné naissance au jazz. Quand Armstrong lui insufflait la vie, Ellington lui dispensait l'éducation nécessaire pour en faire une des plus grandes musiques du XXe siècle.

Edward Kennedy junior Ellington, dit «Duke», est né le 29 avril 1899 à Washington au sein d'une famille de la petite bourgeoisie noire. Les leçons de piano classique qu'il prend depuis l'âge de 7 ans ne le passionnent pas vraiment, il s'intéresse surtout au base-ball et à la peinture. Ce n'est qu'en 1916, trois mois avant d'obtenir son diplôme d'art graphique qu'il prend conscience de son amour pour la musique et abandonne ses études pour s'y consacrer entièrement.

A l'aide de quelques amis, il forme son premier groupe, The Duke's Serenaders, et commence à donner des représentations. Les petits boulots qu'il mène en parallèle lui permettent de quitter la demeure familiale et, en 1918, il se marie avec Edna Thompson qui lui donnera un fils l'année suivante. En 1923, il part affronter la scène musicale new-yorkaise alors en pleine ébullition. Durant 4 ans, il aiguise ses notes dans les nombreux clubs de Harlem et réalise ses premiers enregistrements avec son nouveau groupe, les Washingtonians. Mais le Duke ne fait pas encore sensation et ses débuts sont laborieux.

Finalement, en 1927, la situation se débloque. Son groupe est engagé au Cotton Club, le club le plus côté de Harlem, et il rencontre Irving Mills, un manager qui lui obtiendra des contrats avec les plus grosses maisons de disque. Au cours des années 30, le Duke obtient une reconnaissance mondiale. C'est l'époque où il écrit ses plus belles compositions parmi lesquelles Mood indigo (1931), It dont mean a thing, if it ain't got that swing (1931) (ce morceau popularisa le terme swing qui est aujourd'hui utilisé pour désigner le jazz des années 30), Solitude (1934), Caravan (1937) (morceau reconnu comme un des ancêtres du latin jazz et de la salsa). Duke Ellington s'affirme alors non pas en tant que pianiste mais comme chef d'orchestre, compositeur et arrangeur exceptionnel. Par la combinaison des timbres, le contrôle des dissonances, l'usage particulier des voix humaines, il parvient à tirer de son orchestre des sons d'une incroyable diversité : «Parfois, les sons se transforment en couleur. Et j'aime voir les longues flammes jaunes se tordre dans l'ombre vacillantes, se faire plus courtes et n'être plus bientôt qu'une vibrante lueur rouge». Autre particularité du Duke, sa manière de composer ses œuvres en fonction des interprètes qui auront à les jouer : «Le soliste est la seule personne à laquelle je pense quand je compose (...), il faut que l'arrangement colle parfaitement à l'individu auquel il est destiné. Agir autrement reviendrait à faire comme un tailleur qui couperait un complet pour quelqu'un qu'il n'a jamais vu» (in Jazz hot, mars 1963). Ainsi, Duke Ellington composera plus de 400 de thèmes dont certains deviendront de grands standards. On considère souvent qu'Armstrong, par son caractère instinctif et sa spontanéité, a donné vie au jazz, mais que c'est Ellington, par sa rigueur et son côté intellectuel, qui lui a donné sa forme. Avant lui, les musiciens improvisaient sur des thèmes populaires, il a fait du jazz une musique élaborée avec ses propres règles et références. Selon Miles Davis, «tous les musiciens de jazz devraient se réunir un certain jour de l'année et s'agenouiller ensemble pour rendre hommage à Duke».

A l'époque où il joue au Cotton club, il développe le style «jungle», qui se veut une référence à l'Afrique avec des titres comme Black beauty (1928) et Jungle Jamboree (1929). Ces morceaux servent souvent à accompagner des revues où les danseurs et danseuses noirs sont censés représenter des scènes du monde primitif qu'est l'Afrique (selon les préjugés de l'époque), devant un public exclusivement blanc en quête d'exotisme et de divertissement face à la morosité qui s'abat sur le pays avec la crise économique. Musicalement, le style «jungle» se caractérise surtout par l'usage fréquent de sourdines en caoutchouc sur trompettes et trombones créant un effet « wa wa».

En 1939, la rencontre avec le jeune pianiste Billy Strayhorn dit «See'Pea» marque un nouvel élan pour la musique du Duke qui le considère comme son alter ego. Des œuvres centrales voient le jour : Take the A train, Ko-Ko, Perdido... Après la fin de la Guerre, il est appelé à tourner partout où se trouve l'armée américaine pour soutenir le moral des troupes. C'est aussi l'époque où il commence à composer ses fameuses suit, comme Liberia suit (commandée par le gouvernement libérien). Ce sont des morceaux très longs de plusieurs dizaines de minutes qui rompent totalement avec le format traditionnel du jazz et où la recherche des textes est plus poussée. La Suit est à l'origine un format de la musique classique. Duke montre ainsi que ses ambitions dépassent le cadre du jazz établi.

Au début des années 50, le swing est délaissé par le public, des orchestres disparaissent comme celui du célèbre Count Basie. Le Duke tient bon mais traverse une période creuse : l'orchestre déplore la perte de plusieurs de ses stars telles que Cootie Williams (trompette) ou Jimmy Blanton (contrebasse) et les nouvelles compositions sont jugées très sévèrement par les critiques qui y voient la fin du génie d'Ellington. Il se tourne alors vers d'autres horizons, il enregistre en trio (piano réflexions 1953), à 4 mains... Période d'introspection ? Néanmoins, le Duke impose rapidement un démenti à tous ceux qui prédisaient son déclin. En 1956, il remporte un immense succès au festival de Newport. Le groupe se consolide avec le retour d'anciennes pointures comme Cootie. De nouveaux morceaux font sensations et témoignent de la richesse inépuisée du compositeur tel l'adaptation du casse-noisette de Tchaïkovski (1960), Non violent intégration (1963). Il enregistre avec Louis Amstrong, Ella Fitzgerald…

A partir du milieu des années 1960, Duke se tourne résolument vers la religion, «J'aurais peur de me trouver dans une maison avec des gens qui ne croient pas en Dieu, j'aurais peur que la maison s'écroule». Il décide de dévouer son art à Dieu et se produit désormais dans les cathédrales, de New York à San Francisco en passant par l'église Saint Sulpice à Paris.»

En 1974, malgré une santé robuste, il meurt brutalement d'une pneumonie à New York. Son fils, Mercer (1919-1996), tente de reprendre le flambeau à la tête du groupe mais comme le remarque Dizzie Gillespie, «personne ne peut reprendre le flambeau parce que personne ne sait comment il procédait».

Un dandy chez les jazzmen

Issue d'une famille relativement aisée, Duke Ellington reçut une éducation raffinée, faite de bonnes manières et de culture artistique. C'est d'ailleurs en raison de ses attitudes distinguées et aristocratiques, qui deviendront célèbres en même temps que lui, qu'à l'école il se fait surnommer « Duke ». Son élégance tapageuse, son goût pour les grandes réceptions, pour les milieux réservés font de lui un véritable dandy qui ne dénigra pas les invitations officielles à la Maison-Blanche ou à Buckingham palace. Il composa d'ailleurs The Queen Suite en l'honneur de la reine Elizabeth II. Duke Ellington était un intellectuel, il méditait, réfléchissait sur ses œuvres. Ce caractère, façonné par son éducation bourgeoise et sa formation classique, convenait à la composition et à l'arrangement mais peu à l'improvisation qui exige instinct et spontanéité. Il fut un compositeur génial mais jamais un grand soliste à la manière de Fat's Wallers.

L'histoire afro-américaine racontée par un saxo

Habitué de la haute société et jouant la plupart du temps dans des endroits interdits aux noirs, Duke Ellington s'investi néanmoins pour la cause de son peuple à travers sa musique. Il souhaitait d'ailleurs rebaptiser le jazz «negro music». Au début des années 30, il envisageait de composer une oeuvre qui retracerait l'histoire des Afro-américains selon une version différente de celle établie. Le projet se concrétise finalement en 1943, avec Black, Brown and Beige, une suite de 45 minutes. Le morceau est constitué de 3 mouvements correspondants aux trois termes du titre : Black, Brown, Beige. L'histoire afro-américaine y est abordée d'une manière toute à fait originale puisque ce sont les solistes qui ont la charge de la raconter ! Ainsi, dans le mouvement «Brown», Ben Webster retrace l'histoire des luttes des Afro-américains contre l'esclavage jusqu'à l'émancipation puis aux lois Jim Crow…avec saxophone !

Bibliographie : Duke's place, Ellington et ses imaginaires, de Alain Pailler, ed. Acte Sud, 2002. L'Odyssée du jazz, Noël Balen, Ed. Liana Levi, 2003

W. M.

Non-cumul de fonctions

Le MJS fixe la date du 30 septembre comme dernier délai

→Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderezzak Sebgag, a fixé la date du 30 septembre courant comme dernier délai pour appliquer la consigne relative au non-cumul de fonctions, entre la responsabilité exécutive et élective et la responsabilité administrative au sein des structures d'organisation et d'animation sportive, en mettant en garde les présidents des Fédérations sportives ainsi que les Directeurs de la Jeunesse et des Sports dans l'ensemble des wilayas qu'au-delà dudit délai, ils s'exposeront à une mise à l'écart.

Le MJS en compagnie du président de la FAF. (Photo › D. R.)

En effet, selon un communiqué du MJS, Sebgag a insisté sur une mise en application rapide du décret exécutif N°21-60 du 8 février 2021, modifiant et complétant le décret exécutif N°15-340 du 28 décembre 2015, relatif au non cumul entre la responsabilité exécutive et élective et la responsabilité administrative au sein des structures d'organisation et d'animation sportives.

Ainsi, selon la même source, les personnes actuellement concernées par le cumul de fonctions devront impérativement procéder à la régularisation de leurs situations respectives avant la date butoir du 30 septembre courant, au risque de s'exposer à une mise à l'écart, comme stipulé dans l'article N°7 du décret exécutif N°15-340 du 28 décembre 2015.

Sont concernés par le non cumul de fonctions : les titulaires de la fonction élective de président de Fédération, Ligues ou clubs sportifs, avec ladite fonction au sein des structures d'organisation et d'animation sportive, de la même ou d'une autre discipline sportive.

Sont également concernés par cette directive, les titulaires d'une fonction exécutive de directeur technique, de directeur méthodologique, ou d'entraîneur au sein d'une fédération sportive, Ligues et clubs sportifs, avec des fonctions électives de président ou de membre élu du bureau au sein des structures d'organisation et d'animation d'une même discipline sportive, ou d'une autre discipline sportive.

Selon l'article N°4, le non cumul de fonctions concerne également les fonctionnaires régulièrement nommés au fonctions supérieures de l'Etat, ainsi que les fonctionnaires régulièrement nommés à la fonction supérieure de l'Etat de directeur de la Jeunesse et des Sports de wilaya, et également les fonctionnaires régulièrement nommés à la fonction supérieure de l'Etat de directeur délégué de la Jeunesse et au Sport. La mesure concerne également les fonctionnaires ou cadres dirigeants régulièrement nommés aux postes supérieurs de directeur général ou de directeur d'établissement public, à caractère administratif, ou d'établissement public à caractère industriel et commercial.

Sont concernés, en outre, par le nom cumul, les fonctionnaires et cadres dirigeants cités à la linéa ci-dessus, assurant dans ces postes un intérim, conformément à la réglementation en vigueur.

A noter que le Comité olympique et sportif algérien (COA) n'est concerné par aucune de ces dispositions.

R. S.

Eliminatoire du Mondial

Algérie – Niger, aller le 8 octobre à Blida, et retour le 11 à Niamey

→La double confrontation entre les sélections nationales algérienne et nigérienne, comptant pour les 3e et 4e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2022, groupe A, se déroulera les 8 et 11 octobre prochain, a indiqué samedi la Fédération algérienne de football. Le match aller Algérie-Niger, comptant pour la 3e journée, aura lieu le vendredi 8 octobre 2021 à 17h au stade du Chahid Mustapha-Tchaker de Blida. Quant à la rencontre retour, elle est programmée le lundi 11 octobre 2021 au stade du Général Seyni Kountché de Niamey après «une approbation temporaire» accordée par la CAF à cette enceinte sportive pour accueillir les prochains matches du Mena. Pour rappel, le Niger avait accueilli le Burkina Faso (0-2) à Marrakech lors de la première journée des qualifications du mondial qatari car son stade n'était pas homologué par la CAF. A l'issue de deux premières journées de qualifications, l'Algérie est le Burkina Faso occupent la tête du groupe A avec 4 points devant le Niger (3 pts). Djibouti ferme la marche (0 pt).

Le manager général Labdi à Niamey

Le manager général de la sélection nationale algérienne de football, Amine Labdi s'est déplacé ce dimanche 19 septembre dans la capitale nigérienne pour préparer le séjour des Verts en prévision de la rencontre retour face au Niger, prévue le lundi 11 octobre 2021 à Niamey, comptant pour la 4e journée des éliminatoires de la Coupe du monde-2022, a indiqué samedi la FAF.

Amine Labdi sera accompagné du Dr Youcef Ouznali, Directeur du Centre technique national de Sidi Moussa et responsable de l'hygiène, du contrôle et de la sécurité alimentaire, ajoute la même source.

Sur place, les deux émissaires de la FAF auront à s'enquérir des conditions de séjour de la sélection nationale, notamment le lieu d'hébergement, mais également la visite du stade du Général Seyni Kountché de Niamey, enceinte qui abritera la rencontre Niger-Algérie, le 11 octobre prochain, précise l'instance fédérale.■

Marathon de Medghacen

La 11e édition décalée au 4 décembre

→La onzième édition du marathon international de Medghacen, initialement prévue le 2 octobre 2021 dans la Wilaya de Batna (Est) a été finalement décalée au 4 décembre de la même année, a annoncé vendredi la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), sans préciser le motif de ce report. Un ajournement qui cependant devrait arranger parfaitement les affaires des athlètes, car grâce à ce report, ils bénéficieront de plus de temps pour bien préparer cette compétition, surtout après la décision des pouvoirs publics de rouvrir les différentes installations sportives.

En effet, depuis l'apparition de la pandémie du nouveau coronavirus, la plupart des infrastructures sportives ont dû fermer leurs portes, et les athlètes d'élite, qui préparaient entre autres les Jeux olympiques de Tokyo étaient pratiquement les seuls à bénéficier d'une dérogation spéciale pour s'y entraîner.

Une situation qui s'est répercutée négativement sur la forme physique des athlètes, car restés plusieurs mois sans compétition officielle, sans même pouvoir s'entraîner.

Une donne qui cependant devrait changer prochainement, avec la réouverture des différentes installations sportives, à condition bien sûr que les athlètes disposent d'un pass sanitaire pour pouvoir les fréquenter.

D'ailleurs, même pour participer au marathon international de Medghacen, les coureurs devront apporter la preuve qu'ils ont reçu les doses de vaccin contre la Covid-19, ainsi qu'un «test PCR, datant de mois de 72 heures avant le jour de la compétition», ont encore précisé les organisateurs.■

EN DEUX MOTS

Coupe de la Confédération : JS Kabylie-l'AS FAR (Maroc) au second tour

La JS Kabylie (finaliste), exemptée du tour préliminaire de la Coupe de la Confédération de football, affrontera au second tour la formation marocaine de l'AS FAR qui s'est qualifiée en ramenant un nul blanc (0-0) samedi du Stade de l'Amitié à Cotonou face aux Béninois du Buffles FC.

Au match aller, qui s'est déroulé la semaine dernière à Rabat, les militaires s'étaient imposés par 3 buts à 1.

Les trois buts des hommes de Sven Vandenbroucke avaient été l'œuvre de Zakaria Fati, Hamza Moujahid et Anouar Tarkhat. Roland Beakou avait réduit le score pour les Béninois.

La JS Saoura, second représentant algérienne dans cette compétition, elle aussi exemptée du tour préliminaire, jouera contre le vainqueur de la double confrontation entre l'ASA Concorde (Mauritanie) et l'ASCK (Togo).

Au match aller, les Togolais s'étaient imposés sur le score de 3-0.

La manche aller du second tour de la Coupe de la Confédération se déroulera (15-17 octobre) et le retour (22-24 octobre).

LA NR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar,
Place du 1er-Mai - Alger.
Tél. : 021 67.10.44/67.10.46
Fax : 021 67.10.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1 . 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef :
Radia Zerrouki
Directeur commercial :
Ouahid Kouba.
Composition **PAO** ***La Nouvelle République*** Impression Alger : **SIMPRAL**.
Tirage : **2500** exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : ***El Khabar***. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 67.10.72. Fax : 021 67.10.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

FIFA

55% des supporters veulent un Mondial tous les deux ans

→ En plein débat sur son projet de coupe de biennale, la FIFA a commandé un sondage en ligne à Iris/YouGov, laquelle société a mené un travail auprès de 1 500 personnes, dont les premiers éléments ont été publiés par la FIFA ce jeudi.

Un Mondial chaque deux ans, pourquoi pas ? (Photo › D. R.)

Le résultat donne 55% de supporters de football qui souhaite un Mondial «plus fréquent», voir la compétition reine de la FIFA plus souvent que tous les quatre ans. Plus en détail, le sondage mené dans le cadre d'une étude de marché plus large, impliquant 23 000 personnes issues de 23 pays émanant des six confédérations, ce qui donne aussi 30% souhaiteraient que le Mondial se tienne tous les deux ans,11% chaque année et 14% tous les trois ans.

Débat croisé...

Il est remarqué par les spécialistes que la majorité est composée de «la jeune génération», quand aux amoureux du foot de longue date, eux rien ne semble les déranger. Ce constat devrait encore être confirmé par une «enquête élargie auprès de 100 000 personnes» dans une centaine de pays, qui conforterait la FIFA dans la refonte très controversée qu'elle a entreprise, et qui «contraste en revanche avec la nette opposition manifestée la semaine dernière par plusieurs dizaines d'associations nationales de supports, de l'Argentine à l'Indonésie en passant par le Mali et toute l'Europe».
Ronan Évian, coordinateur du réseau Football Supports Europe (FSE), semble se détacher de cette option, et il la fait savoir par communiqué «c'est légitime que la FIFA fasse des études de marché, puisqu'elle a quelque chose à vendre. Mais si elle veut consulter des organisations représentatives, elle sait où nous trouver», souligne-t-il auprès de l'AFP.

FIFA, UEFA et Fédérations...

Sur un autre front, l'on retrouve une autre analyse, celle du directeur du développement de la FIFA, Arsène Wengern qui «prône depuis mars une Coupe du monde tous les deux ans, pour organiser une grande phase finale chaque été en alternance avec les tournois continentaux comme l'Euro ou la coupe America».
Des avis se croisent mais échappent à toutes formes de complémentarité. C'est ainsi que certains, bien qu'ils se heurtent à l'hostilité de l' UEFA, de la Confédération sud-américaine de football, du Forum surchargé des Ligues mondiales et de la puissante Association européenne des clubs, bataillent déjà tous avec un calendrier surchargé estiment que sur le papier, le projet promet de distribuer plus de revenus aux fédérations, un argument particulièrement séduisant pour les instances africaines ou asiatiques, plus dépendantes de cette manne que le prospère le football européen.

Compétition en 2026 ?

Le débat est engagé, et à ce titre «le syndicat de joueurs FIFPro a de son côté dénoncé mardi l'absence d'un véritable dialogue», rappelant, entre autres, les «limites» physiologiques naturelles des footballeurs et l'équilibre à trouver entre compétitions en club et en sélection. Après la FIFPO, c'est Ronan Evain qui s'étonne de voir l'instance «accélérer encore» la mutation de son tournoi phare alors qu'on n'a «pas encore vu l'effet du Mondial à 48 équipes» qui promet une compétition plus hétérogène à partir de 2026. Dans ce tourbillon «personne ne se pose la question de savoir qui organisera alors que le défi logique et sécuritaire d'une Coupe du monde est du nouveau des JO, dont aucun acteur n'entend modifier le rythme quadriennal», devait-il s'interroger.

Synthèse de H. Hichem

A voir
- BeIN Sports 1 : FC Barcelone - Grenade à 20h
- BeIN Sports 2 : Paris-SG - Lyon à 20h

La Der

Nice-OM : Fournier ravive la polémique en taclant les Marseillais

Après les décisions de la Commission de discipline de la Ligue de Football professionnel concernant les incidents du match entre Nice et Marseille en Ligue 1 le 22 août, le directeur du football du Gym Julien Fournier a critiqué l'attitude des Phocéens.
«La Commission a fait son travail, en profondeur. Elle a pris ses décisions en dehors de toute la pression médiatique. On souhaite tirer un trait sur ce qu'il s'est passé sans l'oublier.» En réaction aux sanctions prononcées par la Commission de discipline de la Ligue de Football professionnel après les incidents du match de Ligue 1 entre Nice et Marseille le 22 août dernier, le président de l'OGCN Jean-Pierre Rivère a affiché son intention de tourner la page. A ce moment-là, le patron du Gym avait tenu un discours d'apaisement, avec une volonté absolue de calmer la polémique avec l'OM. Et pourtant, ce samedi, le directeur du football des Aiglons Julien Fournier a réglé ses comptes avec le club phocéen. «C'est désagréable, car ça ne représente pas notre public. Cela faisait 7 ans qu'on n'était pas venu en Commission de discipline. Puis, merde, on avait le match en main, on allait battre Marseille. Et tout a explosé», a-t-il déploré dans les colonnes du quotidien régional *Nice-Matin*.
«Le problème de notre société et des médias, c'est la caricature. Ce match, c'est devenu les méchants supporters niçois qui ont envahi le terrain et qui ont frappé les gentils joueurs de l'OM. Ce n'est pas ma lecture des événements, ce qui n'enlève rien aux comportements inacceptables de ceux qui ont foutu le match en l'air», a continué le dirigeant niçois.
Visiblement agacé par la décision de la Commission de discipline de la LFP de faire rejouer ce match, Fournier a taclé l'attitude de l'OM. «Cela m'embête qu'on revienne encore là-dessus. J'ai envie qu'on tourne la page. Marseille s'est victimisé, a attaqué, on a préféré ne pas parler. Ce qui m'importe, c'est le prochain match à rejouer contre l'OM. Il va falloir le regagner car on l'a déjà remporté une fois», a-t-il lâché. Une rencontre, prévue le 27 octobre prochain, d'ores et déjà très attendue...